

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 09 Septembre 2025

Délibération n°2025-MAIRIE-036

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de septembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Absents excusés : DURET Laëtitia, BOUNOUA Houassilla,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume, VAGNEUX Virginie

M COULET Philippe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : LANCEMENT ET SIGNATURE DU MARCHÉ « PROJET CŒUR DE VILLAGE »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet « Cœur de village », inscrit dans le cadre de la transition écologique et visant à :

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 8

- désimperméabiliser les sols et végétaliser les espaces,
- réduire le stationnement anarchique,
- sécuriser les cheminements piétons et trottoirs,
- recréer des espaces publics conviviaux,
- lutter contre les îlots de chaleur urbains,
- valoriser le patrimoine et l'urbanisme du centre historique.

Convocation le :
02/09/2025

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à **1 050 000 € HT**, financé sur les budgets 2025 et 2026, avec notifications de subventions auprès de l'État, de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée et du Département du Gard.

Afin d'engager la réalisation de cette opération, il convient de lancer la consultation pour la passation du marché et d'autoriser la signature du marché correspondant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE :**

- d'approuver le principe de réalisation du projet « Cœur de village »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de consultation des entreprises pour un montant de **1 050 000 € HT**,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux correspondant ainsi que tout document afférent,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le 10/09/2025

Affiché le : 12/09/2025

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20250912-2025-MAIRIE-036-AI
Date de télétransmission : 12/09/2025
Date de réception préfecture : 12/09/2025

